

CTL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESDIENCE DE LA REPUBLIQUE

/) ECRET N° 95-187 du 23 Juin 1995

Portant nomination à titre exceptionnel
et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin,

- VU la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 86-010 du 26 février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi n° 87-017 du 21 septembre 1987 ;
- VU la loi n° 87-018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU la décision n° 91-042/HCR/PT du 30 mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 mars 1991 ;
- VU le décret n° 94-134 du 06 mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 91-76 du 10 mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'extrait du relevé n° 08/SGG/REL du 02 mars 1995 des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 1er mars 1995 ;

Sur proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont nommés à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de chevalier pour prendre rang du 1er Mars 1995 les cadres béninois ci-après en service ou ayant servi au Ministère du Plan et de la Restructuration Economique :

- Feu VODOUHESSEI Gbètoho Gabriel, ex-Directeur Général de l'Institut National de Statistique et de l'Analyse Economique (à titre posthume).

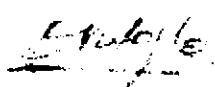
- Messieurs - HOUETON Kodjo Nestor, Directeur Général de l'Institut National de Statistique et de l'Analyse Economique en retraite.
- KODJOGBE Loetare Nicaise Parfait, Directeur Bureau Central de Recensement.

En reconnaissance des éminents services qu'ils ont rendus à la Nation dans le cadre des travaux du second recensement général de la population et de l'habitation.

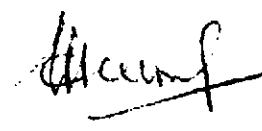
Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 23 **Juin** 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier
de l'Ordre National du Bénin par intérim,


Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - GCONE 17 - SGG 4 - MESSOPR 2 - CSM 2 - MINISTRES 19 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - HAAC 2 - IGE-CSM-DOCT 3 - EN-DAN-ONDEI 3 - UNS-FASJEF-INA 3 - JORB 2 - INTERESSES 3.